

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LE MARIN
MONDESIR
97290 LE MARIN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 29 549 890 452

Référence de l'avis : 21 97 2019964 26

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

RUE DES IXORAS
TROIS ILETS
97229 LES TROIS ILETS

Numéro FIP : 972 59 02 4274527789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 06/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 97214

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP LE MARIN
SAID 2
QUARTIER MONDESIR
97290 LE MARIN

* (service gratuit + coût de l'appel)

DUVAL ESTELLE CATHERINE JILL
RUE DES IXORAS
TROIS ILETS
97229 LES TROIS ILETS

Somme qu'il vous reste à payer

99,00 €

Cette somme sera prélevée le 27 septembre 2021.

Compte qui sera débité : FR76 1027 8021 260X XXXX XXX0 229
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021C29E4I890418PAS1A21

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2021.

Revenu fiscal de référence : 28 257

Nombre de parts : 3,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : DUVAL



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,50

IMPOT SUR LE REVENU**Détail des revenus**

Salaires.....	Déclar. 1 17952	Enfant(1) 3792	Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1795		
Déduction minimale.....		- 884	
Pensions alimentaires perçues.....		9540	
Abattement spécial de 10%.....		- 1182	
Salaires, pensions, rentes nets.....	16157	11266	27423
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....	1800		
Abattement ⁶	- 900		
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....	900		
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....			900

Revenu brut global.....			28323
CSG déductible.....			- 66

Revenu imposable.....			28257
------------------------------	--	--	--------------

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			0
------------------------------------------------------	--	--	---

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3	0
Montant de la réduction d'impôt.....			
Total des réductions d'impôt²⁰.....			- 0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
-----------------------------------------	--	--	---

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus professions non salariées ⁴⁶	900	900
BASE IMPOSABLE.....	900	900
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	87	68

Total des prélèvements sociaux nets.....		155
-------------------------------------------------	--	------------

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....

61

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû⁵³:

0

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus⁵³:

CSG-CRDS	PSOL
87	68
- 32	- 24
55	44

Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

Solde des prélèvements sociaux 2020⁵³:

99

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

99

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵

28257

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....

Déclar. 1
15810

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 16062

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401